

**Assemblée générale**

Soixante-huitième session

49^e séance plénièreVendredi 8 novembre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 29 et 123 de l'ordre du jour (suite)**Rapport du Conseil de sécurité****Rapport du Conseil de sécurité (A/68/2)****Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes**

M. Mažeiks (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président pour l'initiative qu'il a prise de donner une nouvelle impulsion à la réforme du Conseil de sécurité. Nous saluons sa décision de créer un groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité et exprimons l'espoir que cette instance nous sera utile pour aller de l'avant. Nous espérons que l'autorité dont il fait preuve permettra de faire avancer le processus de réforme. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Président des négociations intergouvernementales, et à l'assurer de notre volonté de coopérer avec lui dans l'exercice de ses fonctions.

Le monde d'aujourd'hui est différent de celui que nous connaissions au moment de la création de

l'Organisation des Nations Unies. Le nombre d'États Membres s'est accru. Le nombre de conflits où les Nations Unies doivent s'impliquer reste important. Le monde est devenu plus interconnecté et plus interdépendant, et nous sommes de plus en plus confrontés à des défis mondiaux qui touchent tous les pays et leurs habitants.

Les Nations Unies constituent une plateforme unique pour échanger des informations, faire avancer notre programme commun et apporter une réponse coordonnée aux défis mondiaux. Les Nations Unies doivent répondre aux exigences du XXI^e siècle. Dans de nombreux domaines, elles ont démontré qu'elles pouvaient s'adapter aux besoins et aux réalités de cette nouvelle époque. Mais le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a peu changé ces dernières décennies. C'est pourquoi la réforme du Conseil de sécurité revêt une importance cruciale.

Malheureusement, les débats sur la réforme du Conseil de sécurité se poursuivent de façon intermittente depuis près de 20 ans, sans que l'on parvienne à des résultats tangibles. Lors du Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont appelé à une réforme rapide du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif, plus efficace et plus transparent, renforçant ainsi l'efficacité et la légitimité de ses décisions. Le moment est venu d'avancer des propositions concrètes et de créer une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-55535(F)



Document adapté

Merci de recycler



dynamique pour le lancement de véritables négociations conduisant à la réalisation de ces objectifs.

La Lettonie souhaite rappeler sa position, à savoir que l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, permanents ou non permanents, est indispensable pour assurer le caractère représentatif du Conseil et une répartition géographique équitable des sièges permanents et non permanents reflétant la réalité politique actuelle. Face à l'augmentation considérable du nombre des membres du Groupe des États d'Europe orientale ces dernières décennies, nous sommes convaincus que tout élargissement du Conseil devrait comprendre un nouveau siège de membre non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale.

Cependant, nous estimons que, pour faire avancer cette réforme, il faut aller au-delà d'un simple rappel de nos positions. Le travail du groupe consultatif sur la réforme du Conseil devrait enrichir des discussions plus approfondies et préparer le terrain aux négociations. Dans la phase actuelle, il conviendrait d'étudier les paramètres d'un éventuel accord. Par exemple, s'agissant de la composition du Conseil, quel serait le nombre maximum acceptable par les pays favorables à une augmentation limitée de sa composition? Quel serait le nombre minimum acceptable par les pays favorables à une plus grande augmentation?

Il est essentiel de parvenir à un accord sur les éléments de la réforme qui bénéficient de l'appui le plus large possible de la part des États Membres. Pour notre part, nous sommes prêts à contribuer de façon constructive à cette tâche.

M^{me} Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé ce débat. Je vais aborder brièvement les deux points de notre ordre du jour : le rapport du Conseil de sécurité contenu dans le document A/68/2 et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Nous prenons note du rapport du Conseil de sécurité pour la période d'août 2012 à juillet 2013 et remercions le représentant de la Chine de l'avoir présenté. Il nous semble inapproprié de faire d'autres observations sur le sujet, puisque nous avons siégé au Conseil pendant cette période et en avons même assumé la présidence au cours du mois d'octobre 2012. Je me limiterai à ce que nous mettons chaque année en avant, à savoir le souhait

que le rapport soit plus analytique sur le plan de son contenu factuel.

Concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, je dois tout d'abord indiquer que nous avons pris note de la lettre adressée par le Président aux États Membres, le 22 octobre dernier, dans laquelle il fait état de sa décision de renouveler le mandat de l'Ambassadeur Zahir Tanin au poste de Président du processus de négociations, telle que mentionnée dans la décision 67/561, ainsi que de sa décision de créer un groupe consultatif composé de six représentants permanents. Il convient de souligner que le résultat de nos négociations est l'apanage exclusif des États Membres de l'Assemblée.

Après tant d'années pendant lesquelles la réforme du Conseil de sécurité est restée dans une quasi-impasse, nous sommes certains de pouvoir maintenant insuffler un nouvel élan aux négociations visant à adapter cette instance, créée au milieu du XX^e siècle pour maintenir la paix et la sécurité internationales dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, aux réalités du XXI^e siècle.

Nous connaissons tous la nature et la complexité des sujets qui nous divisent, lesquels portent évidemment sur la ligne de partage entre ceux qui sont favorables à un élargissement du Conseil en deux catégories de membres et ceux qui préconisent une limitation de son augmentation à la seule catégorie des membres élus. En marge de cette polémique, il existe évidemment des divergences de vues concernant le nombre de nouveaux membres qui sera proposé, leur répartition au sein des différents groupes régionaux, leurs droits et obligations, notamment la question évidente de savoir si la disposition accordant le droit de veto aux cinq membres permanents devra être étendue aux nouveaux membres permanents.

Sur ce point, nous voudrions rappeler notre position, à savoir que nous sommes favorables à l'augmentation du nombre des membres dans les deux catégories. Cette augmentation pourrait aller jusqu'à cinq membres permanents et cinq membres élus supplémentaires. Le Conseil comprendrait ainsi 10 membres permanents et 15 membres élus. Nous ne demanderons pas avec insistance que les nouveaux membres permanents disposent de toutes les prérogatives des membres permanents actuels, bien que nous n'y soyons pas opposés. Nous ne demanderons pas non plus que les cinq membres permanents actuels

renoncent à leurs privilèges en vertu de la Charte des Nations Unies.

Cela étant, nous considérons l'élargissement du Conseil comme un processus, qui devra faire l'objet de nouveaux ajustements et adaptations dans un délai raisonnable, pour pouvoir continuer à apporter des changements à la gouvernance du système des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, il nous paraîtrait approprié de réexaminer le mandat limité que la Charte a confié au Conseil, afin d'en élargir la portée. Nous comprenons que cette idée puisse heurter de nombreux pays, parce qu'elle soulève la question du rôle central joué par le Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais cela éviterait que son mandat n'empiète sur ceux des principaux organes.

La ligne de démarcation entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix n'est pas précise. Il conviendrait par conséquent de redéfinir les rôles joués par le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pour déterminer comment répartir les tâches s'agissant de la promotion du développement des pays sortant de situations de conflit. Cette démarche s'inspirerait du principe général selon lequel le développement durable est le moyen le plus efficace pour prévenir les conflits. De la même façon, nous devrions réfléchir à une meilleure cohérence entre le travail d'un Conseil de sécurité réformé et celui d'une instance réformée qui sera chargée dans l'avenir du travail de coordination actuellement assumé par le G20 dans les domaines économique et financier.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que la réforme du système de gouvernance des Nations Unies ne peut plus être différée et que l'examen de la réforme du Conseil de sécurité est l'élément fondamental pour entreprendre cette tâche.

M. Angelov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à la présidence chinoise du Conseil de sécurité qui nous a présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/68/2) ainsi qu'à la Mission des États-Unis auprès de l'ONU qui s'est occupée de l'introduction du projet de rapport. Nous comprenons combien il est difficile d'élaborer un rapport concis qui ne se limite pas à l'énumération des activités du Conseil, aussi nous apprécions les efforts

continus du Conseil pour élaborer un rapport annuel qui réponde aux attentes des États Membres.

La Bulgarie salue les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale pour relancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, nous pensons que la création d'un groupe consultatif pourrait susciter un nouvel élan et nous faire progresser sur la voie de l'objectif convenu d'une réforme d'ensemble du Conseil. S'agissant de l'objectif déclaré du groupe consultatif, qui est d'établir les bases pour le lancement de négociations intergouvernementales, il nous paraît refléter les idées avancées jusqu'ici dans les négociations, notamment celles qui présentent un intérêt particulier pour les pays du Groupe des États d'Europe orientale.

Nous sommes favorables à la poursuite des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité dont le but est de parvenir à un Conseil plus large, plus représentatif, plus efficace, plus légitime et plus transparent conformément au Document final du Sommet mondial de 2005.

Nous sommes d'avis que la réforme du Conseil de sécurité a été trop longtemps différée et que le maintien du statu quo ne doit plus être une option. Nous sommes fermement convaincus que la réforme doit permettre au Conseil de sécurité de devenir une instance plus représentative et plus efficace. Sa composition, sa taille et ses méthodes de travail doivent refléter les réalités d'aujourd'hui afin qu'il puisse donner une image d'efficacité. La Bulgarie s'est déjà exprimée en faveur de l'élargissement du Conseil dans les deux catégories. Cette position tient compte des moyens et de la volonté de certains pays de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, la Bulgarie estime que l'élargissement du Conseil doit aller de pair avec une représentation adéquate et proportionnelle des groupes régionaux actuels.

La Bulgarie continue d'estimer nécessaire l'attribution d'au moins un siège non permanent supplémentaire, au sein d'un Conseil élargi, au Groupe des États d'Europe orientale dont la taille a plus que doublé ces deux dernières décennies. Nous sommes convaincus que l'augmentation du nombre des membres du Conseil devrait lui conférer une plus grande représentativité et que l'amélioration de ses méthodes de travail devrait lui permettre d'acquérir une plus grande efficacité et une meilleure transparence.

Nous nous félicitons de la lettre adressée à l'Assemblée générale par le Président, le 22 octobre dernier, dans laquelle il annonçait la reconduction de l'Ambassadeur Tanin aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales. Une fois encore, nous l'assurons de notre soutien dans ses efforts pour guider le processus de la réforme.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Représentant permanent de la Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), et la délégation des États-Unis de l'avoir préparé. Toutefois, je limiterai mon intervention au point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée de son engagement et des efforts qu'il déploie pour faire progresser le processus de réforme du Conseil de sécurité à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tanin, pour sa reconduction à la présidence des négociations intergouvernementales.

La réforme du Conseil de sécurité est un processus continu qui ne devrait jamais être limité dans le temps ni inutilement reporté. À nouveau, après tant d'années et d'intenses débats sous différentes formes, nous nous trouvons encore en terrain connu. Il est très utile et pratique que nous comprenions, de façon détaillée, chacune des cinq propositions avancées. J'ose dire qu'aucune de ces propositions ne présente encore une part d'ombre. Au contraire, nous avons beaucoup appris à leur sujet et nous nous sommes familiarisés avec leurs moindres particularités.

Cela est très important si l'on songe à la complexité du processus de réforme du Conseil de sécurité. Mais il arrive un moment où l'on doit se demander si la poursuite de ces débats peut avoir du sens, puisque même s'il s'agit de négociations que l'on qualifie d'intergouvernementales, nous n'avons pas encore entamé de véritables négociations de fond. Jusqu'à présent, les mêmes déclarations, ou légèrement modifiées, ont été constamment répétées, et nous devons admettre que nous n'avons guère progressé depuis le début du processus.

C'est dans ce contexte, et dans celui de la création du groupe consultatif, que le Monténégro salue et

appuie toutes les propositions et initiatives axées sur les résultats et ayant pour objectif d'entamer rapidement de véritables négociations. Nous avons besoin d'une approche ouverte, transparente et équilibrée, qui tienne compte des intérêts et des aspirations de l'ensemble des membres au sens le plus large – pas seulement les principaux groupes parce que de nombreux pays, dont le mien, n'appartiennent ni ne sont associés à aucun groupe particulier – afin de créer un climat propice au lancement de véritables négociations tant attendues et tellement anticipées.

Par ailleurs, il nous appartient de veiller au respect des cadres établis et des mandats clairement définis. C'est seulement de cette manière que nous pourrions adopter des mesures positives et compter sur une coopération fructueuse et un engagement sincère qui nous seront nécessaires pour aller de l'avant, et non pas en créant de nouvelles divisions qui, par leur nature même, pèsent lourdement sur le processus.

Il est urgent, pour préserver la pertinence du Conseil de sécurité, de cesser de procéder comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Il nous appartient, à nous les États Membres, de concert avec l'Ambassadeur Tanin, de trouver une nouvelle approche plus constructive et axée sur les résultats qui nous rapproche de la réforme souhaitée, à savoir une réforme qui recueillera un assentiment aussi large que possible dans ses cinq aspects. Dans ce contexte, il pourrait être utile de chercher à établir la base d'une solution de compromis possible, avec un dénominateur commun sur lequel s'appuyer. À cet égard, la Position commune africaine et l'injustice historique infligée au continent africain pourraient être un élément essentiel à cet égard. Dans ce contexte, et conformément à ses propres intérêts, à sa position de principe et à son appui, le Monténégro réaffirme la nécessité d'accroître la représentation du Groupe des États d'Europe orientale dans la catégorie des membres non permanents au sein d'un Conseil de sécurité élargi de façon à refléter la nouvelle réalité, à savoir que ce groupe a vu le nombre de ses membres plus que doubler.

Nous devons constamment garder à l'esprit que la négociation est un processus de concessions mutuelles et que nous devons tous faire preuve de beaucoup de souplesse et de pragmatisme afin de créer un climat de confiance et de bonne foi, qui nous permettra de prendre des mesures concrètes vers la réalisation de notre objectif ultime. En gardant à l'esprit une vision d'ensemble de la réforme générale, nous ne pouvons nous

concentrer uniquement sur nos intérêts et aspirations personnels, nous devons plutôt prendre en compte ceux des autres, si nous voulons véritablement effectuer une percée. En outre, dans le droit fil de notre position, il est extrêmement important que nous soyons réalistes et conscients du fait que certaines des propositions existantes, peut-être pas individuellement mais tout au moins dans un ensemble intégré plus large, ne sont pas du tout réalisables et pourraient en fait desservir l'activité du Conseil de sécurité.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions : il est extrêmement difficile et plutôt décourageant de parvenir à une solution globale sur la réforme du Conseil de sécurité. Je pense que chaque État Membre a un enjeu en la matière et aspire à ce que la réforme fasse du Conseil un organe plus transparent, plus représentatif et plus apte à répondre aux problèmes globaux de sécurité qui ne manquent pas dans le monde actuel. Laissons de côté nos vieilles pratiques et méthodes qui se sont avérées insuffisantes et inefficaces. Nous ne pouvons gagner en exploitant les faiblesses de chacun. Soyons plutôt innovants. Recherchons et unissons nos forces et nos atouts, car nous avons tous le même objectif et le même besoin d'un Conseil de sécurité réformé et amélioré. C'est dans cet esprit que le Monténégro réaffirme sa ferme volonté politique et sa détermination de contribuer au lancement de véritables négociations et de mesures concrètes à cette fin.

M. Makharoblishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Nous convenons tous de la nécessité d'une réforme, mais les années qui se sont écoulées depuis 2005 ont montré la difficulté de faire converger les positions des États membres sur la manière de surmonter les faiblesses structurelles du Conseil de sécurité face aux menaces et aux défis mondiaux. Il est urgent que les longs débats sur la réforme du Conseil de sécurité se traduisent en actes. Nous devons accélérer la recherche d'un compromis d'ensemble, car tout retard supplémentaire exposerait le Conseil au risque de devenir inadéquat ou de réagir bien trop tardivement aux défis mondiaux actuels ou futurs et aux menaces contre la paix.

Pour la Géorgie, ce n'est qu'en reflétant les réalités géopolitiques actuelles que le Conseil de sécurité pourra renforcer sa légitimité et son autorité politiques. C'est pourquoi nous appuyons l'aspiration des pays du Groupe des Quatre, ainsi que des pays en développement, à être représentés dans les catégories permanentes et non permanentes d'un Conseil de sécurité réformé.

Nous sommes également favorables à la participation des petits États aux décisions. L'architecture de la sécurité internationale doit refléter de façon explicite le principe fondamental du droit international : l'égalité souveraine entre les nations. Cela ouvrira la voie à une gouvernance mondiale plus démocratique. Cependant, la représentation équitable ne doit pas être une fin en soi. Une véritable réforme doit prévoir également la réforme des méthodes de travail et du pouvoir de décision du Conseil de sécurité.

La Géorgie fait partie des pays qui ont été directement et douloureusement éprouvés après que tous les efforts déployés par certains membres du Conseil de sécurité pour parvenir à une solution constructive dans le cadre du Conseil aient été abandonnés en raison d'une faiblesse structurelle qui a permis qu'une partie au conflit empêche le Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires. Cette faiblesse nous a mis dans une situation paradoxale, à savoir qu'au lieu de renforcer la sécurité au lendemain d'une guerre ouverte, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a pris fin, créant un vide sur le plan de la sécurité internationale. Cela soulève, à notre avis, de graves questions sur le bien-fondé du recours au droit de veto s'agissant des mandats confiés aux missions de maintien de la paix.

Pour terminer, j'aimerais exprimer l'appui sans faille de mon pays au Président de l'Assemblée générale dont la tâche consiste à revitaliser la réforme du Conseil de sécurité, élément le plus important de la réforme des Nations Unies. À cette fin, nous voudrions également saluer le travail accompli par le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin. La Géorgie, quant à elle, est prête à contribuer à ce processus.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer le dévouement du Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, et sa volonté de faire avancer la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin pour sa reconduction au poste de Président des négociations intergouvernementales. Il me semble approprié ici et maintenant de saluer le travail et le rapport (A/68/2) de l'actuel Président du Conseil de sécurité et de remercier l'Ambassadeur Liu Jieyi pour sa déclaration.

Il ne fait aucun doute que le travail et les responsabilités du Conseil de sécurité sont écrasants et, apparemment, la charge de travail et les demandes

vont croissantes. Nous savons tous que les membres permanents et non permanents du Conseil consacrent tous leurs efforts, leur énergie et leur intelligence au règlement des défis complexes auxquels ils sont confrontés.

Les Nations Unies sont une Organisation unique en son genre dont la valeur véritable tient à son caractère universel et à la présence en son sein de tant de nations. Dans deux ans, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de sa création.

Trois générations d'homme politiques et de diplomates ont contribué à la création d'un monde plus stable, sûr, démocratique et viable. Et le monde a changé. Certaines questions ont été réglées, d'autres persistent et de nouvelles sont apparues. Pour relever ces défis l'Organisation des Nations Unies doit scruter le miroir du XXI^e siècle et engager une réflexion sous divers angles, points de vue et distances. Nous devons regarder dans ce miroir au crépuscule et à minuit.

Le miroir brisé de la Syrie, qui donne une image faussée et déformée de la réalité, doit nous servir d'exemple. Les deux ans pendant lesquels le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de prendre une décision efficace témoignent de façon alarmante de la nécessité urgente de surmonter nos divergences de vue, mettre de côté nos désaccords et prendre des décisions novatrices et imaginatives. Il n'existe pas de solution rapide, mais après 20 ans de débats, il est grand temps que nous assumions la responsabilité que nos citoyens nous ont confiée. Le moment est venu d'élaborer des propositions utiles et concrètes et d'aboutir à des résultats.

La Slovaquie est pleinement résolue à travailler avec tous les partenaires afin de poursuivre les négociations sur des questions telles que la modernisation du travail, les méthodes de travail, la composition, la communication et l'efficacité du Conseil de sécurité. Nous allons travailler et délibérer de bonne foi, dans le respect mutuel et d'une manière ouverte, non exclusive et transparente. Nous sommes tenus de rechercher une solution qui bénéficie du consensus le plus large possible. Pour faire vite, permettez-moi de rappeler brièvement la position bien connue de la Slovaquie. Je me limiterai à quelques questions centrales et ferai ensuite quelques suggestions concernant la voie à suivre.

Premièrement, nous jugeons nécessaire d'adapter le Conseil aux réalités géopolitiques du XXI^e siècle. Les États en mesure d'assumer toutes leurs responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de

la sécurité internationales doivent pouvoir prétendre à siéger au Conseil de sécurité en tant que nouveaux membres permanents. Mais être membre n'est pas un privilège, il s'agit surtout d'une responsabilité, d'un engagement et d'obligations que d'éventuels membres sont en mesure et désireux d'assumer. Si nous voulons aller de l'avant, nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur le nombre de membres. Nous devons écouter les débats de fond pour nous faire une idée de la façon dont les candidats envisagent leur travail et le rôle du Conseil dans l'avenir et, une fois en place, comment ils amélioreraient un travail qu'ils ont probablement critiqué lorsqu'ils n'y étaient pas associés.

Deuxièmement, la répartition géographique équitable des sièges dans la catégorie des membres non permanents au Conseil de sécurité doit refléter et inclure tous les groupes régionaux, y compris le Groupe des États d'Europe orientale, de manière égale et proportionnelle.

Troisièmement, l'objectif idéal serait de parvenir à une meilleure représentation, ainsi qu'à une plus grande efficacité. L'élargissement du Conseil ne doit donc pas compromettre son aptitude à fonctionner comme le prévoit la Charte. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité qui soit efficace et ne craigne pas de prendre des décisions difficiles, un Conseil qui prenne les mesures rapides et efficaces qui s'imposent. Pour ce faire, l'élargissement du Conseil doit être modéré et équilibré.

Quatrièmement, la Slovaquie n'est pas favorable à l'extension du droit de veto aux nouveaux membres permanents. De la même manière, une attention particulière doit être accordée à la portée du veto et à la façon dont il est appliqué. Rappelons-nous les propositions pertinentes faites dans le cadre du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement pendant la phase préparatoire du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Cela étant dit, le moment est venu de sortir du simple rappel de nos positions et d'entamer des négociations concrètes sur la base des propositions qui ont bénéficié jusqu'ici d'un vaste soutien. Tel est le cas, nous pensons, des propositions avancées par le Groupe des Quatre et le Groupe L.69. Mais le seul instrument qui nous permettra de réussir s'appelle le compromis. Étudions à nouveau des solutions temporaires, intérimaires, telles que l'attribution de sièges semi-permanents avec des critères et des règles définis, ou

accordons l'attention voulue aux initiatives nouvelles, telles que l'élaboration d'un code de conduite pour la limitation volontaire du recours au veto. D'autres idées seront sans doute avancées. Pour voir la forêt, nous devons reculer d'un ou deux pas.

Parce qu'il y a urgence à parvenir à un accord efficace à la lumière des idées que je viens de mentionner, notre position n'est pas gravée dans le marbre. Je tiens à assurer le Président et tous nos partenaires que la Slovaquie est ouverte à toutes solutions constructives et qu'elle fera preuve de beaucoup de souplesse et d'ouverture d'esprit, l'objectif principal étant d'aboutir à des résultats tangibles qui nous permettront d'adapter le Conseil de sécurité aux réalités et aux besoins du XXI^e siècle.

M. Khitchadeth (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46).

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur John Ashe, Président de l'Assemblée générale, pour avoir convoqué ce débat. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant permanent de la République populaire de Chine, qui a présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) au nom du Conseil de sécurité. De même, je tiens à féliciter sincèrement l'Ambassadeur Tanin pour sa reconduction aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les fonctions et les devoirs des Nations Unies ont évolué et se sont beaucoup étendus. Par conséquent, il est nécessaire que l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, soit adaptée ou réformée afin de pouvoir répondre aux exigences actuelles de la vie internationale.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) a montré la nécessité, en cette ère nouvelle, de réformer le Conseil de sécurité dans l'intérêt de tous les États Membres. Depuis lors, de nombreux chefs d'État et de gouvernement ont continué d'exprimer leur point de vue dans le débat général de l'Assemblée générale et confirmé la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. Par ailleurs, l'Assemblée générale s'est penchée également sur la réforme du Conseil de sécurité par le biais de négociations internationales, bien que

des points de vue divergents concernant cette réforme se soient exprimés ces dernières années. La réforme est en cours et nous sommes certains que, par le biais de négociations, un accord sera trouvé au cours de l'année à venir.

La République démocratique populaire lao estime que, pour devenir plus représentatif, démocratique, plus efficace, plus transparent, plus accessible et plus légitime, le Conseil de sécurité doit être réformé de façon adéquate. Toutefois, cette réforme doit s'effectuer en tenant compte des propositions avancées par les États Membres et par le processus de négociations intergouvernementales, car cela bénéficiera à tous les États Membres.

La République démocratique populaire lao a toujours été favorable à la réforme du Conseil de sécurité et fait sienne la proposition du Président de l'Assemblée générale de poursuivre les négociations intergouvernementales au cours de la soixante-huitième session, notamment avec la mise en place d'un groupe consultatif. Cependant, nous croyons comprendre que ce groupe consultatif ne joue pas le rôle d'instance de négociations et qu'il a pour seule fonction d'émettre un avis personnel sur la façon de mener les négociations intergouvernementales.

Pour terminer, ma délégation tient à assurer le Président que la République démocratique populaire lao continuera d'appuyer ses efforts pour réformer le Conseil de sécurité. Nous rappelons que cette réforme doit s'effectuer dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, en tenant compte des propositions et des idées utiles avancées par la communauté internationale tout entière en vue de la réforme du Conseil. Ma délégation est convaincue que, grâce à la sagesse et à l'expérience du Président, toutes les parties intéressées parviendront à un accord sur la réforme du Conseil de sécurité et qu'il se concrétisera au cours de l'année à venir.

M. Graaferberg (Suriname) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à m'associer aux déclarations prononcées par le Représentant permanent du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes, par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du Groupe L.69 (voir A/68/PV.46).

Le Suriname, comme la majorité des Membres de l'ONU, est favorable à une réforme dans les meilleurs

délais du Conseil de sécurité, prévoyant un élargissement des deux catégories – membres permanents et membres non permanents. Il est important de noter que le moment est venu de faire progresser le processus de négociations intergouvernementales au travers des entretiens en mode texte, des dialogues et échanges. C'est pourquoi ma délégation accueille chaleureusement l'initiative du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, l'Ambassadeur John Ashe, de mettre sur pied un groupe consultatif chargé de le conseiller et de contribuer au lancement et au renforcement des entretiens en mode texte dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales.

S'il est évident que la réforme du Conseil de sécurité doit être considérée comme un travail en cours, cela ne signifie cependant pas que les négociations intergouvernementales doivent être un processus sans fin. Ma délégation estime par conséquent que le moment est venu de traduire les paroles en actes.

Enfin, nous nous félicitons de la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales. Je lui souhaite tout le succès possible à la tête de ce processus crucial.

M^{me} Rivera Sánchez (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation pour l'initiative prise par le Président Ashe de réunir l'Assemblée générale pour examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, ainsi que la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Nous saluons également la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, grâce à ses talents de diplomate, à sa longue expérience et sa connaissance historique de la question, il est tout à fait à même de présider des négociations qui sont d'une extrême complexité et qui revêtent incontestablement de plus en plus d'urgence étant donné le contexte international, où il est de plus en plus important de parvenir à un nouveau consensus international sur la paix et la sécurité.

Non moins importante est la décision du Président de réunir un groupe consultatif d'ambassadeurs chargé d'avancer des propositions et des idées afin de faire progresser ces importantes négociations intergouvernementales. Comme le Président lui-même

l'a déclaré, ce groupe consultatif n'a absolument pas le pouvoir d'arrêter des positions ou d'élaborer des documents pour les négociations intergouvernementales, il peut seulement soumettre à l'Assemblée générale pour examen d'éventuels plans d'action et des mesures ultérieures, ce qui est très appréciable.

La position d'El Salvador vis-à-vis de la réforme du Conseil de sécurité est largement connue, et nous avons eu l'honneur de participer à la plupart des débats sur la question. Aussi je n'ai pas l'intention de rappeler à nouveau ici notre position, j'indiquerai simplement que nous appuyons fermement l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories – membres permanents et non permanents. Mon pays soutient les aspirations du Brésil, de l'Allemagne, du Japon et de l'Inde à devenir membres permanents au Conseil de sécurité avec un droit de veto. Nous jugeons important également qu'il y ait une représentation régionale dans laquelle l'Afrique disposerait de deux sièges permanents au Conseil de sécurité, l'Amérique latine et les Caraïbes d'un siège.

Comme la plupart des délégations, nous estimons nécessaire de réformer et d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité afin qu'il devienne plus transparent et démocratique, et de développer un lien plus étroit entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, conformément à la Charte des Nations Unies. Il importe à cet égard de souligner que, grâce à la mise en œuvre des opérations de paix, les questions liées aux missions politiques spéciales dans le cadre plus large de l'exécution du mandat du Conseil de sécurité s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ont progressivement conduit à un changement de fait dans les liens existant entre les mandats du Conseil de sécurité et ceux de l'Assemblée générale, étant donné la nécessité évidente d'une action collective.

Bien que cette question soit débattue pour la première fois au sein de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et que le budget soit débattu dans le cadre de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), le cœur de la question réside, selon nous, dans la nécessité de régler les conflits qui surgissent dans différentes parties du monde et qui, par leur nature, peuvent être traités de façon non conventionnelle. C'est précisément cette question qui nous a rappelé la nécessité urgente de changer le modèle dont nous nous inspirons dans nos

débats sur la réforme du Conseil de sécurité. Suivre le même chemin nous conduira indubitablement au même résultat – l'absence d'accord entre les États Membres concernant la réforme du Conseil de sécurité.

Pour El Salvador, changer ce modèle signifie changer la logique consistant à éteindre les incendies, qui caractérise l'action du Conseil de sécurité. Cela pourrait alors signifier que nous agissions de façon préventive. Évidemment, agir de façon préventive signifie, entre autres, que nous agissions de façon intégrée, en associant notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et tous leurs organes subsidiaires. Cette démarche apparaît dans la réforme du Conseil de sécurité que nous sommes en train de négocier lorsqu'il est fait référence à un fonctionnement plus démocratique et transparent du Conseil de sécurité. Cela signifie aussi une coordination et une complémentarité plus grandes des actions des autres organes du système ayant un mandat de prévention.

En conséquence, le rôle des cinq membres permanents devrait consister, en premier lieu, à peser de toute leur influence politique pour étudier la manière dont les ressources allouées à l'ONU peuvent contribuer au développement des peuples, avant d'adopter des mesures punitives et de recourir à la force pour résoudre les différends. Ainsi, ce changement de modèle suppose que nous passions d'une rivalité dans l'accès aux ressources de la planète par l'utilisation de la force à une coopération planétaire grâce à laquelle les 7 milliards d'êtres humains pourraient bénéficier de conditions de vie décentes et de la possibilité de forger leur propre destin dans la paix et dans une pleine coopération. L'idée selon laquelle l'avenir de l'humanité peut reposer sur le modèle actuel n'est pas seulement irréaliste, elle est synonyme de gaspillage de toutes les ressources aux fins d'une tâche impossible.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer l'engagement d'El Salvador de bâtir un nouveau modèle pour la réforme du Conseil de sécurité. Notre propre histoire montre que cette tâche est réalisable. Elle n'est pas aisée et les revers sont fréquents, mais il n'existe pas d'autre moyen d'aller dans la bonne direction et d'édifier une nouvelle société ouverte à tous.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur John Ashe qui s'est employé à faire de la réforme du Conseil de sécurité une des questions prioritaires de la présente session. De même, nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Tanin pour

l'efficacité avec laquelle il préside les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous remercions la délégation chinoise pour sa présentation du rapport annuel du Conseil (A/68/2).

Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.46).

Nous avons pris note de la création d'un groupe consultatif sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Ce groupe n'exprime pas les vues des groupes de négociation ou des États. Ce groupe n'est que consultatif. Cela fait 20 ans que des efforts sont déployés pour réformer le Conseil de sécurité mais sans grand résultat. Aujourd'hui, la majorité des membres de l'Assemblée générale aspirent à une réforme structurelle du Conseil de sécurité. Ma délégation déplore le fait qu'aucun progrès n'ait été réalisé en ce qui concerne les cinq types de réforme recommandés dans la décision 62/557, notamment l'élargissement des deux catégories de sièges, le processus décisionnel et l'abolition du droit de veto, ce qui rendrait le Conseil plus transparent, plus démocratique et plus représentatif des 193 États Membres de l'ONU.

Comme l'Assemblée le sait, le continent africain compte 54 États. Sa représentation au Conseil de sécurité, qui est exclusivement à titre de membre non permanent, n'est pas proportionnelle à ce chiffre ni aux questions relatives à l'Afrique débattues au Conseil, qui représentent plus de 70 % des questions dont est saisi le Conseil. C'est pourquoi la position africaine doit être prise en considération, comme en témoignent la Déclaration de Syrte de 1999 et le Consensus d'Ezulwini de 2005, qui demandent deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents et cinq sièges non permanents. La position africaine symbolise les aspirations du continent tout entier. Elle se caractérise par une souplesse à l'égard du droit de veto dont elle demande l'abolition dans l'avenir tout en demandant à exercer ce droit de veto tant qu'il est en place.

Ma délégation soutient la position arabe telle qu'elle a été arrêtée lors du sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Syrte en 2010, ainsi que la position du Groupe islamique représenté par l'Organisation de la coopération islamique.

Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité constituent la seule enceinte, le seul mécanisme qui soit en mesure de négocier cette réforme. Elles ne doivent être remplacées par aucun autre groupe ni forum. La réforme doit être globale et ne pas être limitée par un calendrier précis. Elle doit bénéficier du soutien de la majorité des États Membres.

M. Alnaqshabandi (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à remercier chaleureusement le Président de l'Assemblée générale, qui nous a expliqué en quoi consisterait le groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et insisté sur le fait que ce groupe aurait un rôle exclusivement consultatif et n'interférerait pas dans les négociations intergouvernementales.

Nous saluons la reconduction de l'Ambassadeur Tanin aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil. Nous assurons toutes les parties de notre engagement et de notre coopération afin que la réforme du Conseil soit couronnée de succès.

Nous soulignons la nécessité d'élargir et de réformer l'attribution des sièges permanents et non permanents au Conseil afin de le rendre plus moderne et efficace en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. La représentation arabe doit faire partie de cet élargissement, compte tenu du poids des États arabes sur les plans régional, géographique et démographique.

Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions relatives à l'Iraq. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance aux négociations sur l'augmentation du nombre des membres au Conseil, dont l'objectif est de parvenir à un terrain d'entente entre les États Membres. Notre appui à l'élargissement du Conseil est aussi une réponse à l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis la création du Conseil. Le Conseil doit être plus transparent, plus représentatif et plus équilibré, sans que cela nuise à ses prérogatives et à son efficacité. Bien que nous ayons assisté ces dernières années à une augmentation des séances ouvertes du Conseil et à une plus grande participation des États non membres, nous espérons que lorsque les consultations au sein du Conseil concerneront les intérêts d'États non membres, l'appel d'un État particulier dont les intérêts

seront en jeu sera pris en considération afin qu'il puisse prendre part aux consultations à huit clos du Conseil portant sur une question le concernant.

Nous exhortons le Conseil à tenir des réunions d'information supplémentaires pour les non-membres. Ces réunions d'information, menées conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies, reflètent de manière positive l'ouverture et la transparence des activités du Conseil.

Ma délégation appelle à une limitation de l'exercice du droit de veto dans toute la mesure du possible, peut-être grâce à l'adoption de certaines mesures qui rendraient difficile l'exercice de ce droit, sauf s'il est conforme au Chapitre VII de la Charte. En outre, le veto ne doit pas être utilisé dans les cas de génocide ou d'atteinte au droit humanitaire international.

La plupart des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales sont de nature régionale. C'est pourquoi nous pensons que les organisations régionales jouent un rôle important dans la promotion du règlement pacifique de ces conflits. Aussi nous préconisons le recours au Chapitre VII de la Charte, sans remettre en cause les prérogatives et responsabilités du Conseil de sécurité, afin de protéger et de renforcer les droits de l'homme.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance au Président pour avoir organisé ce débat consacré à une question aussi importante. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour sa reconduction aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales pendant la soixante-huitième session.

Tout en s'associant à la déclaration prononcée hier par l'Ambassadeur de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46), ma délégation souhaite expliquer sa position, qui revêt beaucoup d'importance pour mon Gouvernement.

À plusieurs reprises, ma délégation s'est exprimée sur les différents aspects de la réforme du Conseil de sécurité. Je n'entrerai donc pas ici dans les détails. Je me contenterai de rappeler brièvement un fait établi, à savoir qu'en raison de l'évolution de la situation internationale et de l'apparition constante de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour la communauté internationale, une refonte totale du Conseil s'impose. Cette conclusion logique s'appuie sur notre expérience et sur le constat

que le Conseil de sécurité, avec ses méthodes de travail et sa composition actuelles, qui sont depuis longtemps dépassées, ne peut être en mesure d'assumer la responsabilité très importante qui lui a été confiée : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Heureusement, il s'agit d'un point qui fait l'objet d'un vaste accord parmi les États Membres, et nous sommes presque tous d'accord pour estimer qu'une réforme d'ensemble du Conseil répondant aux besoins et aux exigences d'aujourd'hui se fait depuis trop longtemps attendre.

La taille et la composition du Conseil, comme ses méthodes de travail, constituent quelques-uns des aspects les plus importants de la réforme du Conseil de sécurité. La composition actuelle du Conseil de sécurité n'est pas équilibrée sur le plan géographique et ne correspond pas non plus à la réalité géopolitique. Le Conseil de sécurité n'est donc pas adapté aux réalités de la communauté internationale. De plus, l'incapacité du Conseil à changer sa composition et à améliorer efficacement ses méthodes de travail et son processus décisionnel sont à l'origine de la baisse de confiance manifeste de l'opinion publique internationale dans cette instance importante. Et l'image et la crédibilité du Conseil en ont souffert aux yeux de tous les membres.

À notre avis, notre objectif essentiel doit répondre à la nécessité de faire du Conseil de sécurité une instance internationale responsable capable de répondre à l'ensemble des membres et à l'opinion publique, aussi nous devons consacrer tous nos efforts à cet objectif. C'est la seule façon de remédier aux dommages subis par le Conseil et de renforcer sa crédibilité. À cette fin, il est urgent que nous nous employions à consolider les bases représentatives et démocratiques du Conseil. Nous n'y parviendrons que si nous continuons de nous en tenir à une réforme d'ensemble du Conseil, englobant les cinq groupes interdépendants : les catégories de membres, le veto, la taille et les méthodes de travail, la représentation régionale et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Compte tenu de l'importance de ce processus, je salue l'attention et l'autorité dont l'Ambassadeur Ashe a fait preuve à l'égard de la réforme du Conseil de sécurité. Depuis le début de son mandat, il s'est montré résolu à faire progresser la réforme du Conseil. Dans une lettre datée du 22 octobre dernier, il indiquait son intention de poursuivre les négociations intergouvernementales pendant la soixante-huitième session, ce dont nous nous félicitons. Les efforts engagés ces six dernières années

dans le cadre des négociations intergouvernementales sont dignes d'éloges eu égard au long chemin à accomplir jusqu'à la réforme du Conseil. Ma délégation salue les efforts qui continuent d'être déployés à cet égard et souhaite participer à ce processus, fondé sur le texte et centré sur les résultats. Je tiens à rappeler que la réforme du Conseil doit être menée par les membres et s'effectuer de manière totalement globale et transparente. C'est pourquoi les négociations intergouvernementales nous semblent être le seul cadre permettant de parvenir à un accord sur cette question.

En ce qui concerne le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/68/2), je me contenterai de signaler un problème chronique, à savoir l'empiètement du Conseil de sécurité sur le travail des autres organes principaux, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, voire certaines instances techniques telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, sous le prétexte du maintien de la sécurité. On note également une tendance inquiétante et de plus en plus fréquente de la part du Conseil de sécurité à légiférer et à établir des normes. Le recours précipité et superflu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et la menace ou l'application de sanctions dans des cas où aucune mesure n'était même nécessaire, sont d'autres questions qui préoccupent l'ensemble des membres et qui nuisent à la crédibilité et à la légitimité des décisions du Conseil. Ces pratiques inquiétantes, qui vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, doivent être abandonnées.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays suivants : États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Fidji, Kiribati, Nauru, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et, mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Nous notons que le Président, dans la déclaration qu'il a prononcée lors de son élection à ce poste par acclamation (voir A/67/PV.87) et à l'ouverture du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (voir A/68/PV.5), a indiqué clairement qu'il consacrerait également une partie de son programme de travail à l'examen des questions en suspens relatives à la réforme des principaux organes des Nations Unies, notamment la réforme du Conseil de sécurité. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises concernant la réforme du Conseil. Il est désormais nécessaire de relancer ce processus. À cet égard, nous comptons sur

l'autorité du Président et lui renouvelons notre plein appui.

Nous saluons la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin à la présidence des négociations intergouvernementales. À l'instar de nombreuses autres délégations et comme lors des sessions précédentes, nous lui exprimons à nouveau notre appui collectif et notre gratitude pour l'excellent travail qu'il a accompli. Nous espérons qu'il continuera de jouer son rôle de chef de file.

La réforme du Conseil de sécurité demeure une question importante à l'ordre du jour de l'Organisation. Elle trouve son origine dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et figure dans la décision 62/557. Si nous voulons que le processus des négociations intergouvernementales soit efficace, il faut que ces négociations portent véritablement sur toutes les questions pertinentes, mais plus précisément sur les cinq questions énoncées dans la décision 62/557, à savoir les catégories de membres, le veto, la représentation régionale, l'élargissement et les méthodes de travail, et les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Il est très intéressant de constater que le cinquième point figurant dans la décision 62/557 – les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – est déjà en vigueur, étant donné que le présent débat a englobé la présentation et la discussion du rapport du Conseil de sécurité (A/68/2), présenté par le Représentant permanent de la Chine au nom de la présidence chinoise du Conseil pour ce mois. J'ajoute que les méthodes de travail du Conseil, qui font partie du quatrième point énoncé dans la décision 62/557, font déjà partie de notre débat sur la réforme du Conseil de sécurité. À ce propos, j'aimerais mentionner le débat ouvert qui s'est déroulé au Conseil de sécurité, au mois d'octobre dernier, sous la présidence azerbaïdjanaise, (voir S/PV.7052). Dans les deux cas, nous pouvons tous convenir que beaucoup reste à faire pour corriger de nombreuses lacunes et carences, dont certaines ont déjà été soulignées.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique estiment qu'il convient de réformer les deux catégories de membres du Conseil, mais que toute réforme, notamment de tous les éléments figurant dans la décision 62/557, doit bénéficier du soutien le plus large possible de l'ensemble des membres de l'Organisation. Néanmoins, les négociations doivent commencer immédiatement et s'appuyer sur la décision 62/557.

Tous les points figurant dans cette décision doivent être réunis dans un document, de même que toutes les options viables mentionnées jusqu'à présent. Ces options devront ensuite faire l'objet d'une série de négociations approfondies et véritables dans le cadre de ce processus. Nous devons éviter d'autres séries de débats auxquels nous sommes tous habitués.

Dans une déclaration prononcée il y a peu devant le Conseil de sécurité pendant le débat ouvert sur les méthodes de travail, le Représentant permanent de Singapour a fait cette remarque pertinente :

« Le fait est que les petits États insulaires ont peu de chances d'obtenir un siège permanent dans quelque nouvelle configuration qui résultera éventuellement d'une réforme globale du Conseil à l'avenir » (*S/PV.7052, p. 16*).

Il est probablement tout aussi juste de rappeler que de nombreux autres États n'auront même pas la possibilité de contribuer à aucune configuration du Conseil. Toutefois, cela ne doit pas exclure pas la possibilité pour certains petits États de pouvoir y contribuer. De nombreux petits États insulaires en développement (PIED) du Pacifique participent actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde.

Si les Fidji fournissent les plus gros contingents, certains des plus petits membres, comme les Palaos, participent également aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ainsi, les PEID du Pacifique continuent de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies.

Certains aspects du troisième point fondamental figurant dans la décision 62/557, relative à la représentation régionale, offrent une autre possibilité qui permettrait aux petits et très petits États d'être mieux pris en compte, grâce à une représentation fondée sur une rotation au sein des groupes régionaux de l'ONU. Cette question concerne de nombreux groupes régionaux mais de façon ponctuelle. Par-dessus tout, la raison principale pour laquelle les PEID du Pacifique demeurent dans le débat tient au fait que, comme pour toutes les questions touchant à la réforme de l'Organisation vis-à-vis desquelles nous nous sommes engagés, il s'agit là d'une question essentielle de gouvernance.

Nous devons tous nous féliciter que le processus de réforme engagé à la suite du Sommet mondial de 2005 ait permis la création de la Commission de consolidation de la paix, d'ONU-Femmes et du Conseil des droits de

l'homme, en remplacement de la Commission des droits de l'homme. Tout en reconnaissant que la réforme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se poursuit et qu'il reste encore beaucoup à faire, force est de constater qu'un processus est enclenché. La question fondamentale demeure la réforme du Conseil de sécurité.

Pour terminer, si la structure actuelle du Conseil de sécurité a permis jusqu'ici de répondre aux attentes de la communauté internationale, les nouvelles réalités géopolitiques, auxquelles s'ajoutent les nouveaux défis du XXI^e siècle sur le plan de la sécurité, y compris les incidences négatives du changement climatique et ses graves répercussions, exigent une participation accrue des États Membres des Nations Unies au Conseil et à ses délibérations. Nous saluons les engagements en faveur du processus de réforme, exprimés par le passé et renouvelés pendant le présent débat par les membres permanents du Conseil de sécurité. Cependant, force est de constater que ni eux ni le groupe consultatif du Président ne pourront réformer le Conseil, car ce sont les Membres de l'ONU dans leur ensemble qui doivent réaliser cette réforme. Tel est le défi qu'il nous faut relever.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, M. John Ashe, pour avoir convoqué ce débat commun sur le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) et la question de la représentation équitable au Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Je tiens également à remercier le Président actuel du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Liu Jieyi, de la Chine, pour avoir présenté le rapport annuel du Conseil (A/68/PV.46).

Nous attachons beaucoup d'importance au débat d'aujourd'hui. Les États Membres ont fait de grands efforts pour accélérer le processus de réforme. Cependant, aucun progrès notable n'a encore été réalisé. Le monde d'aujourd'hui n'est pas le monde du milieu du XX^e siècle. L'organisation du pouvoir d'hier ne correspond plus aux réalités d'aujourd'hui. Nous demandons une représentation équitable au Conseil afin qu'il ne reflète plus seulement un ordre mondial ancien qui n'existe plus. Il doit s'appuyer sur une représentation équitable, adaptée au monde du XXI^e siècle, de façon que les questions les plus importantes relatives à la paix et à la sécurité internationales, qui nous concernent évidemment tous, puissent être

adoptées de façon adéquate et par de solides majorités vraiment représentatives de la communauté des nations. L'intérêt que porte la communauté internationale tout entière à la question dont nous débattons est évident. Le débat d'aujourd'hui sur la question de la représentation équitable au Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes offre une occasion unique d'identifier d'éventuelles carences dans des domaines où des améliorations et des modifications s'imposent.

Le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à traiter une question inscrite à son examen depuis plus de 60 ans, la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Cette incapacité à préserver la paix et la sécurité internationales et à parvenir à une restitution équitable à ceux qui y ont droit, a encouragé Israël à persister dans ses violations du droit international, à bafouer les droits du peuple palestinien et à s'évertuer à vouloir modifier la situation sur le terrain.

Par ailleurs, la crise syrienne se poursuit, avec un régime résolu à étouffer la volonté de son peuple par la force brutale, à tuer et déplacer des millions de personnes sous le regard d'un Conseil paralysé par le recours abusif au veto. Les aspirations du peuple syrien, la volonté de la communauté internationale représentée par l'Assemblée générale et les résolutions qu'elle adopte, et l'avis unanime des membres des organisations régionales ont été ignorés et n'ont pas été dûment pris en considération par le Conseil de sécurité. Tout cela montre combien il est dangereux de prendre tardivement des décisions appropriées et opportunes visant à instaurer la paix dans notre région et dans le monde.

C'est la raison pour laquelle l'Arabie saoudite appelle à une réforme profonde et globale du Conseil de sécurité, à l'augmentation du nombre de ses membres, à l'abandon ou à la limitation du recours au veto, de façon que le Conseil puisse s'acquitter de ses obligations concernant la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous insistons sur la nécessité de procéder à une réforme globale fondée sur l'universalité, l'équité et l'équilibre régional et de régler toutes les questions de fond, notamment la composition, la représentation régionale, l'ordre du jour du Conseil, les méthodes de travail et le processus décisionnel.

Nous sommes favorables à un élargissement du Conseil prévoyant des sièges permanents pour les États arabes, les États d'Afrique et d'autres groupes sous-représentés. La question de la réforme doit être traitée

de façon globale, transparente et équilibrée, en reflétant les vues de l'ensemble des États Membres. À l'évidence, le processus en cours, qui se poursuit depuis plusieurs années, ne mène nulle part. Tout en saluant les efforts déployés par l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, pour conduire et coordonner le processus d'examen, nous estimons qu'il convient d'insuffler un nouvel élan à ce processus si nous voulons aboutir à des conclusions rapides et satisfaisantes.

Pour l'Arabie saoudite, la fusion entre les positions et les propositions concernant la réforme et l'élargissement du Conseil doit s'effectuer après consultation avec l'État ou le groupe d'États intéressés et avec leur approbation. Cette fusion engloberait la position commune africaine, qui demande que soit réparée l'injustice historique infligée à ce continent du fait de l'absence de représentation au Conseil, ainsi que la position arabe, qui demande un siège permanent pour le Groupe arabe dans tout élargissement futur de la catégorie des membres permanents. Il est manifeste que le monde arabe et islamique doit être mieux représenté au Conseil de sécurité.

Le rapport annuel du Conseil renferme des questions très importantes. Nous nous félicitons de l'occasion offerte aux États Membres de l'étudier de façon approfondie avant de le commenter. À cet égard, nous saluons la décision de tenir une séance séparée sur ce sujet cette année, ce qui permettra aux États Membres de disposer du temps nécessaire pour analyser la teneur du rapport et contribuer ainsi à la qualité des débats. L'Arabie saoudite est fermement convaincue que la transparence et l'ouverture sont essentielles pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. La promotion de ces principes renforcera le principe de responsabilité du Conseil vis-à-vis de ses membres, et l'amélioration de ses méthodes de travail augmentera son efficacité.

Nous convenons que le Conseil a pris des mesures importantes au fil des ans pour améliorer l'efficacité de ses travaux et s'ouvrir aux États non membres.

Mais pour être pleinement efficace, le Conseil doit consacrer davantage de temps et d'efforts aux questions fondamentales de la paix et de la sécurité internationales, conformément à sa responsabilité première, et s'abstenir d'empiéter sur le mandat des autres instances.

L'Arabie saoudite renouvelle son appel aux membres permanents pour qu'ils renoncent à exercer leur

droit de veto dans des cas de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide ou d'épuration ethnique, car cela empêche le Conseil de défendre efficacement les valeurs et principes fondamentaux de l'humanité.

L'Arabie saoudite appelle au renforcement du partenariat entre le Conseil et les autres organisations régionales et sous-régionales, y compris le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. À notre avis, des échanges plus fréquents entre le Conseil et les organisations régionales peuvent contribuer efficacement au règlement des crises graves que traversent leurs régions respectives.

Nous respectons la décision du Président de l'Assemblée générale de constituer un groupe consultatif. Nous croyons comprendre que la vocation de ce groupe est d'être une instance consultative informelle chargée par le Président de l'Assemblée générale de se pencher sur le processus de réforme. Mais nous regrettons qu'aucun membre de la Ligue des États arabes ou de l'Organisation de la coopération islamique, qui représentent respectivement 11 % et 30 % de l'ensemble des Membres de l'ONU, ne soit représenté au sein de ce groupe. Nous veillerons à ce que ce groupe consultatif n'apparaisse d'une manière ou d'une autre comme un substitut des négociations intergouvernementales.

Pour terminer, j'invite instamment tous les Membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accélérer le processus de réforme qui, nous espérons, contribuera au règlement des crises actuelles et au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Del Campo (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Suisse au nom du Groupe Responsabilité, cohérence, transparence, dont le Chili est membre. De même, le Chili renouvelle sa confiance dans le processus intergouvernemental et espère qu'il sera en mesure de parvenir rapidement à un consensus dans le cadre de la réforme du Conseil.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, d'une part, et l'élargissement de sa composition, d'autre part, permettraient non seulement d'améliorer l'efficacité de cette instance importante mais aussi de garantir sa légitimité. À cet égard, le Chili est prêt à s'associer aux différentes initiatives prises par les États Membres et les organes de l'Assemblée générale pour insuffler un nouvel élan au processus intergouvernemental, car il s'agit du seul moyen dont

dispose l'Assemblée générale pour réformer le Conseil de sécurité.

C'est pourquoi nous appuyons les récentes initiatives prises par l'Ambassadeur Ashe, Président de l'Assemblée générale. Le groupe consultatif est à même de proposer des idées novatrices susceptibles de réunir les conditions nécessaires pour conférer à ce processus un élan politique. Ma délégation est disposée à faire des propositions concrètes pour relever ce défi qui entrave le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble du système.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 29 à 123 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, qui souhaite s'exprimer au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Laassel (Maroc) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite ce matin par l'Algérie (voir A/68/PV.47). Le représentant de l'Algérie, dont le pays ne cesse de proclamer qu'il n'est pas partie au conflit, trouve le moyen d'évoquer la question du Sahara marocain, même lors de l'examen du rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) et de la réforme de cet important organe principal de l'ONU.

Les membres de l'Assemblée générale ont maintenant la preuve, si besoin en est, que l'Algérie est le principal protagoniste et même le mentor du conflit autour du Sahara marocain. Le représentant de l'Algérie, qui semble ne pas avoir lu le rapport du Conseil de sécurité, a dit que ce document ne reflète pas l'état des consultations informelles et à citer le cas du Sahara. Je voudrais l'éclairer en le renvoyant aux pages 40 et 41 du rapport où il est dit que, entre autres, reflétant les consultations du 30 octobre dernier, le Représentant spécial a déclaré que la situation au Sahara occidental au cours de la période considérée était restée stable et que la capacité de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de rendre compte de la situation s'était améliorée.

Il est dit également que les membres du Conseil se sont dits satisfaits des efforts consentis

par le Maroc pour améliorer les conditions de vie des populations sahraouies et ont exprimé leur soutien total à la MINURSO et à l'Envoyé personnel du Secrétaire général. La majorité des membres du Conseil ont affirmé qu'une solution politique qui soit mutuellement acceptable était le seul moyen d'obtenir un règlement durable du conflit. Toutes les délégations ont pris note des réformes menées par le Maroc dans le domaine des droits de l'homme, notamment de la création du Conseil national des droits de l'homme et en particulier ses commissions de Laayoune et de Dakhla, et de sa coopération avec les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

En outre, on relève une contrevérité dans la déclaration de l'Algérie, où il est invoqué un projet de résolution du Conseil de sécurité qui aurait demandé l'élargissement du mandat de la MINURSO. Ceci n'existe que dans l'imaginaire de l'Algérie. Aucun projet de résolution présenté aux membres du Conseil de sécurité n'a fait mention de cet élargissement.

Par ailleurs, le représentant de l'Algérie a parlé d'une interdiction pour le représentant du Front POLISARIO de parler au « stakeout ». Je voudrais l'informer que cette tribune est réservée aux États Membres des Nations Unies. Imaginons dans quelle situation nous serions si elle était ouverte à n'importe qui. L'Organisation des Nations Unies a ses propres règles et pratiques. Cependant, il n'est pas donné à tout le monde de respecter la discipline. La proposition algérienne n'est ni fondée ni sensée.

Le Président par intérim : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 29 à 123 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim : J'aimerais consulter les membres sur la tenue d'une séance, le jeudi 21 novembre, afin de donner l'occasion aux délégations qui le souhaitent de poursuivre le débat sur le rapport du Conseil de sécurité.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de tenir une séance plénière sur le point 29 de l'ordre du jour, le jeudi 21 novembre?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 30.